

Comparaison : imposition gaz et mazout

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1200

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le moratoire ne suffira pas

Voilà bientôt dix ans, les Genevois ont ancré dans la constitution cantonale leur opposition à l'énergie nucléaire, signant ainsi l'arrêt de mort du projet de Verbois. Et sur la base de ce mandat, les autorités guerroient inlassablement contre le surgénérateur de Creys-Malville en France voisine.

(jd) La réalité montre que Genève, comme les autres cantons romands à l'exception du Valais, consomme plus d'électricité qu'il n'en produit. Pour couvrir ses besoins, le canton s'approvisionne auprès de l'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS), dont il est par ailleurs actionnaire. Or EOS a investi dans le parc nucléaire suisse et français, si bien que les Genevois antinucléaires dépendent de l'atome pour probablement un tiers de leur consommation électrique. Contradiction. D'autant plus que la Constitution exige des investissements énergétiques respectueux de l'environnement et axés prioritairement sur les économies et les énergies renouvelables.

Philippe Joye, le nouveau patron du Département des travaux publics et de l'énergie, prend plus au sérieux la Constitution et les problèmes énergétiques que son prédécesseur. Aussi a-t-il commandé deux études indépendantes pour en avoir le cœur net: Genève peut-il se passer du nucléaire? Les bribes de conclusion rendues publiques sont ambiguës: une diminution de la consommation coûtera cher et, sans intervention, la consommation croîtra de 45% au cours des vingt prochaines années.

Trois remarques:

- Jusqu'à présent, Genève et ses Services industriels (SIG) ne se sont pas distingués par une politique active et efficace en matière d'économie d'énergie, ignorant le mandat constitutionnel cantonal et ne mettant pas à profit le moratoire nucléaire fédéral. Ces deux études viennent donc à point pour relancer un débat qui s'est enlisé dans la polémique.

- Mais ces deux études ne sont pas disponibles sous prétexte que l'administration va les étudier ces prochains mois. Le procédé est inadmissible; cette rétention d'une information d'intérêt public empêche un vrai débat démocratique, en connaissance de cause, et ne fait que prolonger un conflit stérile entre les autorités et les milieux antinucléaires.

- Enfin, quand on parle de coût, il est facile d'effrayer le citoyen-consommateur-contribuable. Une analyse objective implique qu'on procède par comparaison: combien les SIG ont-ils investi ces dix dernières années pour augmenter leur offre et combien pour promouvoir les économies? Et le prix à payer pour se libérer de l'énergie nucléaire doit être opposé aux coûts induits par

une croissance constante de la demande. On pourra alors discuter sérieusement. Pour autant qu'il reste du temps, puisque nous sommes déjà à mi-temps du moratoire. ■

COMPARAISON

Imposition gaz et mazout

(jd) L'imposition de l'énergie représente un moyen commode pour alimenter les caisses de l'Etat. Tel n'est pas l'objectif du projet de taxe sur le CO₂ présenté par le Conseil fédéral, taxe à laquelle seraient soumis les agents énergétiques fossiles: il s'agit d'abord de freiner la consommation de ces agents dans le cadre de la lutte contre le réchauffement de l'atmosphère. Ce projet a suscité une levée de boucliers des milieux économiques, qui craignent une distorsion des conditions de concurrence avec l'étranger. Une comparaison internationale montre clairement la vacuité de cet argument.

Impôts sur l'huile de chauffage et le gaz en Europe

(TVA non comprise)

	Huile de chauffage	Gaz
	Centimes par KW	
Suisse	0,03	0,015
Autriche	0,22	—
Finlande	0,22	0,06
Belgique	0,23	—
Grande-Bretagne	0,33	—
Suède	0,55	0,3
Allemagne	0,62	0,3
Irlande	0,68	—
France	1,1	0,15
Hollande	1,12	0,19
Espagne	1,21	—
Danemark	4,03	—
Italie	5,81	2,54
Suisse, selon projet	0,4	0,36